

## [Branches bi-matières]

27 g



## &gt;&gt;Utilisation (\*)

Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections à savoir : meulage, menuiserie, polissage, industrie, laboratoires, etc...

Protection anti-UV.

## &gt;&gt; Caractéristiques techniques

- ✓ Lunettes de protection.
- ✓ Protection anti-UV. Traitement anti-rayures.
- ✓ **Épaisseur oculaire:** 2.00 mm.
- ✓ **Oculaire:** polycarbonate incolore.
- ✓ **Branches:** bi-matières: polycarbonate et TPR.
- ✓ **Poids:** 27 grammes.
- ✓ **Conditionnement :** - carton de 100 unités.  
- boîte de 10 unités.  
- sous sachet individuel.



## &gt;&gt; Principaux atouts

- ✓ Modèle très léger pour moins de fatigue au travail.
- ✓ Modèle effilé, agréable à porter.
- ✓ Fabrication **ISO 9001**.
- ✓ Branches anti-glisse pour un meilleur maintien de l'équipement sur le visage.
- ✓ Forme arrondie: épouse parfaitement la forme du visage pour une excellente protection.



## &gt;&gt; Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes suivantes:

**EN 166 : 2001.** Protection individuelle de l'oeil - Spécifications.

**EN 170 :2002.** Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet -

Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie II.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI** Organisme notifié **n°0086**.



Protection mécanique (EN 166)	Symbole <b>FT</b>	Résistant contre les impacts à basse énergie de particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
Qualité optique (EN 166)	Symbole <b>1</b>	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN 170)	Symbole <b>2C-1,2</b>	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B <sup>b</sup> ). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

**SINGER®**  
safety